

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00812

Numéro SIREN : 333 321 628

Nom ou dénomination : SYGNATURES

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2021 sous le numéro de dépôt A2021/002038

SYGNATURES
Société par actions simplifiée au capital de 324.365,57 €
Siège social : 8, chemin de la terrasse, 31 500 TOULOUSE
R.C.S. TOULOUSE 333 321 628

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2020**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que :

- les statuts de notre société donnent compétence à l'assemblée générale de la société SYGNATURES API, notre société mère, pour désigner les membres du Comité de direction,
- deux membres du comité de direction de SYGNATURES sont démissionnaires, leur démission prenant effet au 31 décembre 2020,
- la société SYGNATURES API a adopté, préalablement à notre assemblée, une résolution aux termes de laquelle :

Sont nommés, « *en qualité de nouveaux membres du Comité de direction de la société SYGNATURES :*

- *Monsieur Frédéric LAFFONT, demeurant 23, Route d'Albi, 31 200 TOULOUSE, en remplacement de Monsieur Dominique LOUIT, démissionnaire,*
- *Madame Sylvie FALSON, demeurant 3, impasse de la cité Madrid, 31 380 PLAISANCE DU TOUCH, en remplacement de Madame Irène GOAZIOU-HURET, démissionnaire,*
- *Monsieur Jean-Baptiste OSES, demeurant 25, allées de Sauveterre, 31 280 DREMIL LAFAGE,*

A compter du 31 décembre 2020 et pour la durée restant à courir du mandat du Comité de direction, prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés de la société SYGNATURES à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les mandats de Messieurs Jean-Yves GAILLAT, Philippe BENZONI et Gilles BERNAT et de Madame Laure MULIN ne sont pas modifiés.

Les membres du Comité de direction DE SYGNATURES continueront à ne percevoir aucune rémunération mais à pouvoir prétendre au remboursement sur justification de leurs frais de représentation et de déplacement ».

- Ces nominations sont conformes aux règles régissant les professions d'expert-comptable et de Commissaire aux comptes,

Prend acte de cette décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

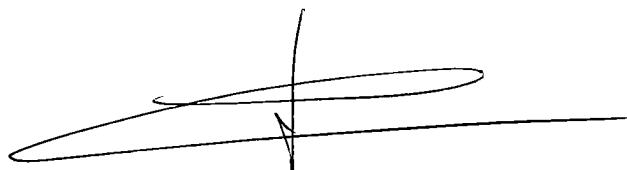
CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT

Jean-Yves GAILLAT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a smaller horizontal stroke above the intersection.